



2024/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20241217-D-2024-56-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 17 décembre 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/56

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 15
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze décembre, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT,
Jean DECROIX, Christian TETARD, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT
Philippe BARBIER par Carole BERGER-JACOB,
Julia NOJAC par Nathalie JOLLY,
Patrice GOSNET par Jean DECROIX,

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence GUERNE a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant, le Règlement Budgétaire et Financier de la commune de la Frette sur Seine
adopté par le Conseil Municipal en date du 23 février 2022 et modifié par avenant en date
du 15 décembre 2022,

Considérant la nécessité de constituer une provision pour risques et charges au titre des
créances douteuses,

Considérant les modalités de calcul mentionnées dans le Règlement Budgétaire et Financier
de la commune,

Considérant que le montant des provisions à constater s'élève à 7 545 euros :

Exercices		Montant des créances à recouvrer	Taux de provision	Montant de la provision
N-4 et au-delà	2015 à 2020	1 638	100%	1 638
N-3	2021	225	75%	169
N-2	2022	3 081	50%	1 540
N-1	2023	27 985	15%	4 198
Total de la provision 2024				7 545

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 7 545 euros.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 à l'article 6817.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

 Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Laurence GUERNE

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 23/12/2024